

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 14 OCTOBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le QUATORZE du mois d'OCTOBRE à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique et ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DARCIS, Maire de la commune.
 Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Madame BLIN née BARON Marie-Annick est nommée secrétaire de séance.
Membres présents: MM. & Mmes DARCIS Philippe - BLIN née BARON Marie-Annick - BARBIER Stéphane - CANIVET Aurélie - DESREUMAUX Gaëtan - DHAILLY Karine- GAUDECHON Ludovic - TOUZÉ Roland

Délibération n° 38/10/2022 – Estimation pour les effacements des réseaux de la RD935 entrée de la ville Nord, Sud det la Place

1^{ère} estimation : Monsieur le Maire présente l'estimation sommaire des coûts et participations présentée par la FDE80 pour le VC Grande Rue (D935) Nord de la Commune – effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique, d'éclairage public et de communications électroniques suit :

Désignation des travaux	Estimation HT en euros	Frais de maîtrise d'oeuvre 5%	Montant total hors taxe de l'opération	Taux d'aide de la FDE80 en %	Participation FDE80	Participation de la commune sur le HT
Réseau électrique BTAS (basse tension)	28.000	4.930	29.400	45%	13.230	16.170

Désignation des travaux	Estimation HT en euros	Frais de maîtrise d'oeuvre 7%	TVA	Montant TTC de l'opération	Participation FDE80	Participation de la commune sur le HT
Réseau éclairage public	10.000	700	2 000	4.700	7.920€	8.600

- Calculé sur le prix moyen d'un candélabre à confirmer suivant le choix opéré par la commune

Désignation des travaux	Estimation HT en euros	Frais de maîtrise d'oeuvre 5%	Montant total hors taxe de l'opération	Taux d'aide de la FDE80 en 40%	Commune 60%	Participation communale demandée en HT, la FDE80 récupère la TVA
Génie civil de communications téléphoniques	8 500€	425	8 925	3 570	5 355	--

(()) Réalisation d'une infrastructure d'accueil (fourreaux et chambres) dans laquelle transitent les équipements de communications téléphoniques (câbles cuivre ou fibre optique) pour permettre à France Télécom de rétablir son réseau en souterrain et déposer le réseau aérien actuel.

- La FDE80 assurera l'entretien du Génie civil à la gestion pour la mise à disposition des différents opérateurs.

2^{ème} estimation : Monsieur le Maire présente l'estimation sommaire des coûts et participations présentée par la FDE80 pour La Place et VC grande Rue (RD935)– effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique, d'éclairage public et de communications électroniques suit :

Désignation des travaux	Estimation HT en euros	Frais de maîtrise d'œuvre 5%	Montant total hors taxe de l'opération	Taux d'aide de la FDE80 en %	Participation FDE80	Participation de la commune sur le HT
Réseau électrique BTAS (basse tension)	44.000	2.200	46.200	45%	20.790	25.410

Désignation des travaux	Estimation HT en euros	Frais de maîtrise d'œuvre 7%	TVA	Montant TTC de l'opération	Participation FDE80	Participation de la commune sur le HT
Réseau éclairage public	15.000	1.050	3.000	19.050	7.050	12.000

- Calculé sur le prix moyen d'un candélabre à confirmer suivant le choix opéré par la commune

Désignation des travaux	Estimation HT en euros	Frais de maîtrise d'œuvre 5%	Montant total hors taxe de l'opération	Taux d'aide de la FDE80 en 40%	Commune 60%	Participation communale demandée en HT, la FDE80 récupère la TVA
Génie civil de communications téléphoniques	25.000	1.250	26.250	10.500	15.750	--

(() Réalisation d'une infrastructure d'accueil (fourreaux et chambres) dans laquelle transitent les équipements de communications téléphoniques (câbles cuivre ou fibre optique) pour permettre à France Télécom de rétablir son réseau en souterrain et déposer le réseau aérien actuel.

- La FDE80 assurera l'entretien du Génie civil à la gestion pour la mise à disposition des différents opérateurs.

3^{ème} estimation : Monsieur le Maire présente l'estimation sommaire des coûts et participations présentée par la FDE80 pour le VC Grande Rue (rD935) sortie de la ville direction sud – effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique, d'éclairage public et de communications électroniques suit :

Désignation des travaux	Estimation HT en euros	Frais de maîtrise d'œuvre 5%	Montant total hors taxe de l'opération	Taux d'aide de la FDE80 en %	Participation FDE80	Participation de la commune sur le HT
Réseau électrique BTAS (basse tension)	24.000	1.200	25.200	45%	11.340	13.860

Désignation des travaux	Estimation HT en euros	Frais de maîtrise d'œuvre 7%	TVA	Montant TTC de l'opération	Participation FDE80	Participation de la commune sur le HT
Réseau éclairage public	9.000	630	1.800	11.430	4230€	7.200

- Calculé sur le prix moyen d'un candélabre à confirmer suivant le choix opéré par la commune

Désignation des travaux	Estimation HT en euros	Frais de maîtrise d'œuvre 5%	Montant total hors taxe de l'opération	Taux d'aide de la FDE80 en 40%	Commune 60%	Participation communale demandée en HT, la FDE80 récupère la TVA
Génie civil de communications téléphoniques	14.000	700	14.700	5.880	8.820	--

() Réalisation d'une infrastructure d'accueil (fourreaux et chambres) dans les communications téléphoniques (câbles cuivre ou fibre optique) pour permettre le réseau en souterrain et déposer le réseau aérien actuel.

- La FDE80 assurera l'entretien du Génie civil à la gestion pour la mise à disposition des différents opérateurs.

Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Publié le
ID : 080-218005627-20221017-210_159_22_58-DE

Après lecture des 3 estimations sommaires des coûts et participations présentées par la FDE80 d'effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique, d'éclairage public et de communications téléphoniques,

- **le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas approuver ces 3 devis.**

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits,

Et ont signé les Membres présents,

Pour copie conforme,

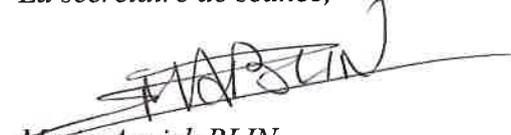
LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD, le 17/10/2022

Le Maire,


Philippe DARCIS



La secrétaire de séance,


Marie-Annick BLIN

Publiée le 17/10/2022

Transmise au représentant de l'État le 17/10/2022

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.